

CIRCULATION

Rue de la Treille

La partie située entre l'avenue de Gergovia et l'allée André-Guinard devient une voie à sens unique.

Avenue Gergovia (à hauteur de la rue de la Treille)

La circulation automobile sera limitée à une seule voie gérée par des feux alternés.

STATIONNEMENT GRATUIT

Le stationnement est réglementé par une zone bleue **du lundi au samedi de 8 h à 19 h (sauf jours fériés)**.

Arrêt minute

- Avenue Gergovia : devant la boulangerie

Zone bleue de 30 minutes

- Place du 8 Mai, côté commerces
- Avenue Gergovia : devant la pharmacie
- Rue Maréchal-Foch : devant le restaurant
- Place du Terrail : devant la Poste.

Zone bleue de 2 heures

- Place du 8 Mai, côté avenue Jean-Jaurès et le long de la contre-allée devant les commerces
- Avenue de la République entre l'avenue Gergovia et l'accès du groupe scolaire Jacques-Prévert
- Place François-Mitterrand et avenue Gergovia : partie basse de la place.

Parking pour une durée supérieure à 2 heures

- Rue Henri-Dunant, à l'arrière de la résidence Simone-Veil
- Cour de la mairie
- Avenue de la République, parking des enseignants du groupe scolaire Jacques-Prévert : du vendredi 17 h au dimanche 20 h et pendant les vacances scolaires.

